

BMG BullionFund

États financiers semestriels

Pour le semestre clos le 30 juin 2020 (non audités)



BMG
MANAGEMENT
SERVICES INC.
A BMG Company

ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 30 juin 2020 et au 31 décembre 2019

(non audités)

	2020 \$	2019 \$
ACTIFS		
Actifs courants		
Trésorerie	616 475	855 680
Placements en lingots (Coût moyen : 66 270 732 \$; décembre 2019 : 69 913 179 \$)	107 401 638	104 088 218
Souscriptions à recevoir	20 409	17 296
Total des actifs	108 038 522	104 961 194
PASSIFS		
Passifs courants		
Frais de gestion à payer	183 489	192 587
Rachats à payer	152 616	402 340
Créditeurs et charges à payer	141 002	151 561
Total des passifs, exclusion faite de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	477 107	746 488
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	107 561 415	104 214 706
Actif net par catégorie attribuable aux porteurs de parts rachetables (note 3)		
Catégorie A	74 638 132	74 837 979
Catégorie B2	1 964 233	1 280 816
Catégorie B3	959 212	874 330
Catégorie C1	1 437 851	1 308 233
Catégorie C2	4 403 726	5 379 962
Catégorie C3	1 505 144	–
Catégorie D	2 439 964	1 802 425
Catégorie E15	847 026	902 020
Catégorie F	19 366 127	17 828 941
	107 561 415	104 214 706

La valeur liquidative par catégorie attribuable aux porteurs de parts rachetables est présentée à la note 3.

Se reporter aux notes complémentaires ci-jointes.

Au nom du conseil d'administration de BMG Management Services Inc.,
fiduciaire et gestionnaire de BMG BullionFund



Nick Barisheff
Administrateur



Marty Nicandro
Administrateur

ÉTATS DU RÉSULTAT GLOBAL

Pour les semestres clos les 30 juin

(non audités)

	2020 \$	2019 \$
REVENUS DE PLACEMENTS		
Gains nets latents (pertes nettes latentes) sur les placements en lingots	6 955 866	(4 480 108)
Gains nets réalisés sur les placements en lingots	3 825 274	4 750 717
Gains (pertes) de change	6 739	(5 326)
Frais de rachat anticipé	1 364	60
Autres	2 605	2 635
Total des revenus de placements	10 791 848	267 978
CHARGES		
Frais de gestion (note 4)	1 008 843	1 060 456
Frais de communication de l'information aux porteurs de parts	154 700	213 580
Frais d'entreposage des lingots	53 664	55 803
Taxe sur les services	117 039	129 214
Autres frais d'administration	12 740	12 670
Frais juridiques	13 650	9 955
Honoraires d'audit	19 110	19 005
Droits de dépôt	13 832	15 385
Charges du comité d'examen indépendant	3 367	11 946
Total des charges	1 396 945	1 528 014
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	9 394 903	(1 260 036)
Augmentation (diminution) de l'actif net par catégorie attribuable aux porteurs de parts rachetables (note 3)		
Catégorie A	6 521 222	(1 089 847)
Catégorie B2	125 074	(9 106)
Catégorie B3	84 882	(7 893)
Catégorie C1	129 618	(15 295)
Catégorie C2	503 906	(13 877)
Catégorie C3	26 086	-
Catégorie D	211 048	9 489
Catégorie E15	83 923	(1 861)
Catégorie F	1 709 144	(131 646)
	9 394 903	(1 260 036)

Se reporter aux notes complémentaires ci-jointes.

ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES

Pour les semestres clos les 30 juin
(non audités)

	2020 \$	2019 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à l'ouverture de la période	104 214 706	117 147 450
Émission de parts rachetables	7 594 061	3 780 422
Rachat de parts rachetables	(13 642 255)	(16 632 347)
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	9 394 903	(1 260 036)
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à la clôture de la période	107 561 415	103 035 489

Se reporter aux notes complémentaires ci-jointes.

TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour les semestres clos les 30 juin

(non audités)

	2020 \$	2019 \$
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	9 394 903	(1 260 036)
Ajustements visant à rapprocher l'augmentation nette de l'actif net découlant de l'exploitation aux flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation		
Achat de placements en lingots	(1 506 943)	(260 000)
Produit de la vente de placements en lingots	8 974 663	14 558 811
Gains nets réalisés sur les placements en lingots	(3 825 274)	(4 750 717)
(Gains nets latents) pertes nettes latentes sur les placements en lingots	(6 955 866)	4 480 108
Variations nettes des éléments hors trésorerie liés à l'exploitation :		
Augmentation des montants à recevoir du courtier	–	(182 999)
Diminution des frais de gestion à payer	(9 098)	(22 133)
Diminution des distributions à payer	–	(18 397)
Diminution des créditeurs et charges à payer	(10 559)	(11 869)
Entrées nettes liées aux activités d'exploitation	6 061 826	12 532 768
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Produit de l'émission de parts rachetables	7 594 061	3 780 422
(Augmentation) diminution des souscriptions à recevoir	(3 113)	118 745
Sommes versées au rachat de parts rachetables	(13 642 255)	(16 632 347)
Diminution des rachats à payer	(249 724)	(280 694)
Sorties nettes liées aux activités de financement	(6 301 031)	(13 013 874)
Diminution nette de la trésorerie durant la période	(239 205)	(481 106)
Trésorerie, à l'ouverture de la période	855 680	966 978
Trésorerie, à la clôture de la période	616 475	485 872

Se reporter aux notes complémentaires ci-jointes.

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE

Au 30 juin 2020

(non audités)

	Onces attribuées	Onces non attribuées	Total des onces de métaux fins	Coût moyen \$	Juste valeur \$	Total %
Lingots d'or	24 238,312	398,099	24 636,411	25 488 684	59 328 654	55,0
Lingots de platine	10 934,706	287,307	11 222,013	16 215 446	12 441 945	11,6
Lingots d'argent	1 442 073,384	23 920,801	1 465 994,185	24 566 602	35 631 039	33,1
Placements, montant net				66 270 732	107 401 638	99,9
Trésorerie et autres actifs, moins les passifs					159 777	0,1
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables					107 561 415	100,0

Au 31 décembre 2019

(audité)

	Onces attribuées	Onces non attribuées	Total des onces de métaux fins	Coût moyen \$	Juste valeur \$	Total %
Lingots d'or	26 639,928	358,134	26 998,062	27 635 568	53 319 796	51,2
Lingots de platine	10 628,549	117,650	10 746,199	15 713 131	13 531 426	13,0
Lingots d'argent	1 571 131,524	20 205,793	1 591 337,317	26 564 480	37 236 996	35,7
Placements, montant net				69 913 179	104 088 218	99,9
Trésorerie et autres actifs, moins les passifs					126 488	0,1
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables					104 214 706	100,0

Les placements en lingots du Fonds BMG sont détenus séparément en vertu d'une entente de garde conclue auprès d'une grande banque à charte canadienne (ou une filiale de celle-ci) et sont attribués à leur propriétaire.

Chaque lingot attribué est enregistré selon l'affinerie, le poids exact en onces et le numéro d'identification.

Les placements en lingots du Fonds BMG sont libres et dégagés de tout privilège et réclamation que la grande banque à charte canadienne (ou de la filiale de celle-ci) pourrait avoir, sauf si cette réclamation découle de frais non réglés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

(non auditées)

1. Constitution du Fonds

Le BMG BullionFund (le « Fonds BMG ») a été établi en vertu des lois de la province de l'Ontario par une déclaration de fiducie-cadre et un règlement, tous deux datés du 15 janvier 2002, dans leur version modifiée. L'adresse du siège social du Fonds BMG est la suivante : 280-60 Renfrew Drive, Markham (Ontario) L3R 0E1. BMG Management Services Inc. (le « gestionnaire ») est le fiduciaire et le gestionnaire du Fonds BMG. Le Fonds BMG offre neuf catégories de parts. Les états financiers couvrent les parts de catégories A, B2, B3, C1, C2, C3, D, E15 et F.

Les dates de création des catégories sont les suivantes :

Catégorie A	5 mars 2002	Catégorie C3	24 février 2020
Catégorie B2	24 février 2014	Catégorie D	16 janvier 2018
Catégorie B3	11 novembre 2013	Catégorie E15	20 février 2008
Catégorie C1	27 mars 2015	Catégorie F	15 septembre 2004
Catégorie C2	12 mars 2014		

Le Fonds BMG est également autorisé à émettre des parts des catégories G et I, mais aucune de ces parts n'a encore été émise. Toutes les catégories partagent les mêmes attributs en ce qui a trait à l'évaluation, mais sont soumises à une tarification différente pour ce qui est des frais de gestion.

Le Fonds BMG investit en proportions égales en dollars dans des lingots d'or, d'argent et de platine non grevés. Son objectif est d'offrir aux investisseurs désireux de détenir des lingots aux fins de préservation du capital, de plus-value à long terme, de diversification de portefeuille et de couverture de portefeuille un choix sûr, pratique et peu coûteux. La stratégie de placement fixe du Fonds BMG évite le recours à un gestionnaire de portefeuille.

2. Résumé des principales méthodes comptables

Cette section présente les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des présents états financiers.

Mode de préparation

Les présents états financiers intermédiaires ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »), applicables à la préparation des états financiers intermédiaires, y compris la Norme comptable internationale IAS 34, *Information financière intermédiaire*. Les états de la situation financière sont présentés au 30 juin 2020 et au 31 décembre 2019, et les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et les tableaux des flux de trésorerie sont présentés pour les semestres clos les 30 juin 2020 et 2019. L'inventaire du portefeuille de placements est présenté au 30 juin 2020. Dans le présent document, le terme « périodes » renvoie aux périodes de présentation de l'information financière mentionnées précédemment. Les présents états financiers intermédiaires doivent être lus à la lumière des états financiers annuels qui se trouvent dans le rapport annuel de 2019 du Fonds BMG.

Le conseil d'administration a autorisé la publication des états financiers intermédiaires le 29 septembre 2020.

Les états financiers intermédiaires ont été préparés selon la méthode du coût historique, qui a été modifiée par la réévaluation des placements en lingots à la juste valeur par le biais du résultat net. Ils sont présentés en dollars canadiens, qui est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du Fonds BMG.

Instruments financiers

a) Classement

Le Fonds BMG classe ses placements en lingots à la juste valeur par le biais du résultat net.

Le Fonds BMG classe ses actifs financiers et ses passifs financiers qui ne sont pas des placements en lingots dans les catégories suivantes :

- Actifs financiers au coût amorti : trésorerie et souscriptions à recevoir.
- Passifs financiers au coût amorti et désignés comme autres passifs financiers : créiteurs et charges à payer, rachats à payer et frais de gestion à payer.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

(non auditées)

b) Comptabilisation et décomptabilisation

Les achats et les ventes de placements en lingots sont comptabilisés à la date de la transaction, c'est-à-dire la date à laquelle le Fonds BMG s'engage à acheter ou à vendre les placements. Les coûts de transaction relatifs à ces instruments sont comptabilisés directement dans les états du résultat global à mesure qu'ils sont engagés. Les actifs financiers classés au coût amorti sont comptabilisés à la date à laquelle ils sont transférés au Fonds BMG à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables à leur acquisition ou à leur émission.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits aux flux de trésorerie provenant des placements ont expiré ou que le Fonds BMG a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété.

Les passifs financiers, mis à part ceux qui sont comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net, sont initialement comptabilisés à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables à leur acquisition ou à leur émission. Les passifs financiers découlant des parts rachetables émises par le Fonds BMG sont présentés au montant du rachat qui représente le droit des investisseurs à un intérêt résiduel dans l'actif net du Fonds BMG.

Les gains et les pertes réalisés sur les placements en lingots sont comptabilisés dans les états du résultat global. Le coût des placements en lingots est déterminé selon la méthode du coût moyen.

c) Évaluation ultérieure

Après la comptabilisation initiale, le Fonds BMG évalue à la juste valeur tous les instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, les variations de cette juste valeur étant comptabilisées dans les états du résultat global. La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale. La juste valeur des instruments financiers négociés sur des marchés actifs est fondée sur le cours de clôture des marchés à la date de présentation de l'information financière. La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est déterminée à l'aide d'une technique d'évaluation ou obtenue d'un courtier ou d'une contrepartie digne de confiance.

d) Évaluation de la juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation sur le marché principal ou, en l'absence de marché principal, sur le marché le plus avantageux auquel le Fonds BMG a accès à cette date.

La valeur des lingots d'or, d'argent et de platine est fondée sur les prix au comptant disponibles. L'écart entre le prix au comptant du lingot et le coût moyen des placements respectifs en lingots détenus en date des états de la situation financière est présenté au poste « Gains nets latents (pertes nettes latentes) sur les placements en lingots ».

La juste valeur des placements libellés en devises est convertie en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date d'évaluation correspondante.

e) Classement des évaluations à la juste valeur

L'IFRS 13 exige que le Fonds BMG classe les évaluations de juste valeur selon une hiérarchie des justes valeurs qui tient compte de l'importance des données d'entrée utilisées pour déterminer la juste valeur. La hiérarchie des justes valeurs comporte les niveaux suivants :

Niveau 1	Prix non ajustés cotés sur des marchés actifs
Niveau 2	Données autres que les prix cotés inclus au niveau 1, observables directement (prix) ou indirectement (dérivés de prix)
Niveau 3	Données non observables

La juste valeur des placements en lingots est classée au niveau 1 de la hiérarchie des justes valeurs.

Comptabilisation des produits et des charges

Le Fonds BMG comptabilise quotidiennement le revenu de placements et les charges selon la comptabilité d'exercice. Les charges, comme les frais de gestion, associées spécifiquement à une catégorie de parts du Fonds BMG sont imputées directement à cette catégorie de parts. Les produits, les charges ainsi que les gains réalisés et latents (pertes réalisées et latentes) sont affectés à chacune des catégories du Fonds BMG, et ce, en fonction de sa quote-part de l'actif net total du Fonds BMG.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

(non auditées)

Conversion de devises

Les souscriptions et les rachats du Fonds BMG sont libellés en dollars canadiens, le dollar canadien constituant la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du Fonds. Les transactions en devises sont converties dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur aux dates des transactions. Les actifs et les passifs monétaires en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date d'évaluation. Les gains et les pertes de change sont présentés dans les états du résultat global.

Calcul de la valeur liquidative par part attribuable aux porteurs de parts rachetables

La valeur liquidative de chaque catégorie de parts du Fonds BMG est calculée en dollars canadiens à 16 h (heure de l'Est) chaque jour ouvrable de la Bourse de Toronto.

La valeur liquidative par part de chaque catégorie du Fonds BMG qui est utilisée pour les souscriptions et les rachats correspond au montant au titre de l'actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables qui figure dans les états financiers.

Une valeur liquidative distincte est calculée pour chaque catégorie de parts du Fonds BMG en fonction de la quote-part de cette catégorie dans l'actif du Fonds BMG, déduction faite de la quote-part de cette catégorie dans le passif commun du Fonds BMG et de tous les passifs liés uniquement à cette catégorie particulière. La valeur liquidative par part d'une catégorie est calculée en divisant la valeur liquidative de la catégorie par le nombre de parts de cette catégorie en circulation à la date d'évaluation applicable.

Impôts sur le résultat

Le Fonds BMG répond à la définition de fiducie de fonds commun de placement en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). La totalité du résultat net du Fonds BMG aux fins fiscales et une part suffisante des gains en capital réalisés au cours de toute période doivent être distribués aux porteurs de parts pour que le Fonds BMG n'ait aucun impôt à payer. Le Fonds BMG ne comptabilise donc pas d'impôts sur le résultat. Étant donné que le Fonds BMG ne comptabilise pas d'impôts sur le résultat, l'économie d'impôts liée aux pertes en capital et autres qu'en capital n'a pas été reflétée à titre d'actif d'impôt différé dans les états de la situation financière. Se reporter à la note 6 pour obtenir de plus amples renseignements sur les pertes fiscales inutilisées.

Augmentation (diminution) de l'actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables

Toute augmentation ou diminution de l'actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables représente la variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables de chaque catégorie divisée par le nombre moyen pondéré de parts de cette catégorie du Fonds BMG en circulation au cours de la période (se reporter à la note 3).

Estimations et jugements critiques

Lors de l'application des méthodes comptables du Fonds BMG, la direction doit formuler des jugements, des estimations et des hypothèses sur la valeur comptable des actifs et des passifs lorsque celle-ci ne peut être obtenue facilement d'une autre source. Les estimations et les hypothèses qui les sous-tendent sont fondées sur l'expérience passée et d'autres facteurs jugés pertinents. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses qui les sous-tendent sont examinées périodiquement. Les révisions apportées aux estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées si la révision influe sur cette période, ou dans cette période et au cours de périodes futures si la révision influe à la fois sur la période en cours et des périodes futures.

Le conseil d'administration considère que la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds BMG exerce ses activités est le dollar canadien, car c'est la monnaie qui, selon le conseil, reflète le plus fidèlement les effets économiques des transactions, événements et conditions sous-jacents. En outre, le dollar canadien est la monnaie dans laquelle le Fonds BMG évalue son rendement et celle qui sert à l'émission ou au rachat des parts rachetables.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

(non auditées)

Le Fonds BMG a suivi de près les développements liés à COVID-19, y compris les répercussions actuelles et éventuelles sur les économies mondiales et locales, et a mis en œuvre son plan de continuité des activités, assurant ainsi une interruption minimale de son activité. Les gouvernements du monde entier ont mis en place diverses mesures pour endiguer la propagation du virus, qui a touché directement et indirectement de nombreuses entreprises. La pandémie de COVID-19 a eu un effet positif sur le cours de l'or, ce qui a donné lieu à une appréciation de la juste valeur des investissements au cours de la période visée. Les effets à long terme de la pandémie de COVID-19 dépendront de développements futurs très incertains, en évolution rapide et difficiles à prévoir.

L'ampleur de ces effets peut varier selon un certain nombre de scénarios, que les Fonds BMG continuent de surveiller et de prendre en considération.

Nouvelles normes, interprétations et modifications

Un certain nombre de normes nouvelles ou modifiées sont entrées en vigueur pour la période visée. Le Fonds BMG n'a pas eu à modifier ses méthodes comptables ni à faire des rajustements rétrospectifs à la suite de l'adoption de ces normes.

Nouvelles normes, interprétations et modifications ayant prise d'effet après le 30 juin 2020 qui n'ont pas été adoptées de manière anticipée

Un certain nombre de nouvelles normes et de normes et interprétations modifiées s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 30 juin 2020, mais n'ont pas été adoptées de manière anticipée lors de l'établissement des présents états financiers. Aucune d'entre elles ne devrait avoir d'incidence significative sur les états financiers du Fonds BMG.

3. Parts rachetables

Chaque part d'une catégorie du Fonds BMG représente une participation dans l'actif net de cette catégorie du Fonds BMG. En règle générale, chaque part d'une catégorie du Fonds BMG confère les mêmes droits et privilèges. Chaque part d'une catégorie du Fonds BMG confère à son porteur un droit de vote lors des assemblées des porteurs de parts du Fonds BMG. Chaque part d'une catégorie du Fonds BMG confère également à son porteur le droit de participer à toute distribution venant du Fonds BMG, sous réserve de toute distribution des frais de gestion. Les fractions de part d'une catégorie du Fonds BMG confèrent à leur porteur, de façon proportionnelle, les mêmes droits que ceux qui se rattachent aux parts de cette catégorie du Fonds BMG, sauf le droit de vote. Toutes les parts d'une catégorie du Fonds BMG sont entièrement payées lorsqu'elles sont émises et, en règle générale, elles ne sont pas transférables. Les parts de chaque catégorie du Fonds BMG peuvent être rachetées au gré de leur porteur. Le nombre de parts que le Fonds BMG peut émettre est illimité. Les parts d'une catégorie du Fonds BMG sont émises et rachetées à la valeur liquidative par part de cette catégorie du Fonds BMG. Il n'existe aucun écart entre la valeur liquidative par part de chaque catégorie du Fonds BMG et l'actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables de chaque catégorie du Fonds BMG.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

(non auditées)

Opérations sur les capitaux propres au cours des semestres clos les 30 juin :

	Catégorie A		Catégorie B2	
	2020	2019	2020	2019
Solde à l'ouverture de la période	7 855 392	9 965 128	134 086	149 096
Parts émises	258 828	155 987	54 313	702
Parts rachetées	(935 145)	(1 558 075)	(756)	(2 426)
Solde à la clôture de la période	7 179 075	8 563 040	187 643	147 372
Nombre moyen de parts en circulation	7 503 055	9 294 106	135 676	147 668

	Catégorie B3		Catégorie C1	
	2020	2019	2020	2019
Solde à l'ouverture de la période	82 412	99 899	122 803	166 391
Parts émises	–	–	–	–
Parts rachetées	–	(17 474)	–	(43 588)
Solde à la clôture de la période	82 412	82 425	122 803	122 803
Nombre moyen de parts en circulation	82 412	93 351	122 803	151 936

	Catégorie C2		Catégorie C3	
	2020	2019	2020	2019
Solde à l'ouverture de la période	544 572	517 230	–	–
Parts émises	539	54 265	149 089	–
Parts rachetées	(139 599)	(26 706)	(608)	–
Solde à la clôture de la période	405 512	544 789	148 481	–
Nombre moyen de parts en circulation	444 375	532 144	138 220	–

	Catégorie D		Catégorie E15	
	2020	2019	2020	2019
Solde à l'ouverture de la période	166 331	24 164	72 472	80 994
Parts émises	60 744	110 613	–	–
Parts rachetées	(21 574)	(1 904)	(10 693)	(526)
Solde à la clôture de la période	205 501	132 873	61 779	80 468
Nombre moyen de parts en circulation	192 061	96 195	67 131	80 752

	Catégorie F	
	2020	2019
Solde à l'ouverture de la période	1 584 484	2 003 994
Parts émises	201 457	87 492
Parts rachetées	(217 458)	(241 344)
Solde à la clôture de la période	1 568 483	1 850 142
Nombre moyen de parts en circulation	1 568 712	1 960 720

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

(non auditées)

Total de l'actif net par catégorie et par part attribuable aux porteurs de parts rachetables
Pour le semestre clos le 30 juin 2020

	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à l'ouverture de la période	Souscriptions	Rachats	Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à la clôture de la période	Actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables	Augmentation de l'actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Catégorie A	74 837 979	2 515 242	(9 236 311)	6 521 222	74 638 132	10,40	0,87
Catégorie B2	1 280 816	565 776	(7 433)	125 074	1 964 233	10,47	0,92
Catégorie B3	874 330	–	–	84 882	959 212	11,64	1,03
Catégorie C1	1 308 233	–	–	129 618	1 437 851	11,71	1,06
Catégorie C2	5 379 962	5 596	(1 485 738)	503 906	4 403 726	10,86	1,13
Catégorie C3	–	1 485 083	(6 025)	26 086	1 505 144	10,14	0,19
Catégorie D	1 802 425	667 981	(241 490)	211 048	2 439 964	11,87	1,10
Catégorie E15	902 020	–	(138 917)	83 923	847 026	13,71	1,25
Catégorie F	17 828 941	2 354 383	(2 526 341)	1 709 144	19 366 127	12,35	1,09
Total	104 214 706	7 594 061	(13 642 255)	9 394 903	107 561 415	s. o.	s. o.

Pour le semestre clos le 30 juin 2019

	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à l'ouverture de la période	Souscriptions	Rachats	Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à la clôture de la période	Actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables	Augmentation (diminution) de l'actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Catégorie A	87 069 366	1 349 067	(13 349 910)	(1 089 847)	73 978 676	8,64	(0,12)
Catégorie B2	1 295 190	6 000	(20 932)	(9 106)	1 271 152	8,63	(0,06)
Catégorie B3	961 809	–	(165 137)	(7 893)	788 779	9,57	(0,08)
Catégorie C1	1 603 123	–	(409 811)	(15 295)	1 178 017	9,59	(0,10)
Catégorie C2	4 618 109	474 466	(234 046)	(13 877)	4 844 652	8,89	(0,03)
Catégorie D	238 253	1 071 227	(18 431)	9 489	1 300 538	9,79	0,10
Catégorie E15	907 286	–	(5 785)	(1 861)	899 640	11,18	(0,02)
Catégorie F	20 454 314	879 663	(2 428 296)	(131 646)	18 774 035	10,15	(0,07)
Total	117 147 450	3 780 423	(16 632 348)	(1 260 036)	103 035 489	s. o.	s. o.

4. Transactions entre parties liées

Frais de gestion

La responsabilité des activités quotidiennes du Fonds BMG incombe au gestionnaire. Il fournit ou prend les dispositions nécessaires pour assurer la prestation de tous les services administratifs requis et il organise le placement des parts du Fonds BMG. Pour ces services, le Fonds BMG verse au gestionnaire des frais de gestion annuels établis selon les taux indiqués ci-dessous. Ces frais sont payables mensuellement à terme échu, et leur montant est déterminé en fonction de l'actif net quotidien moyen du Fonds BMG.

Catégorie A	2,25 %	Catégorie C3	0,75 %
Catégorie B2	1,49 %	Catégorie D	1,50 %
Catégorie B3	1,25 %	Catégorie E15	0,50 %
Catégorie C1	1,00 %	Catégorie F	1,25 %
Catégorie C2	0,87 %		

Pour le semestre clos le 30 juin 2020, le Fonds BMG a engagé des frais de gestion de 1 008 843 \$ (1 060 456 \$ en 2019).

Parts détenues par une partie liée

Le gestionnaire et ses sociétés affiliées ne détenaient aucune part du Fonds BMG au 30 juin 2020 et 2019.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

(non auditées)

5. Frais de courtage

Une commission de vente peut être facturée par un courtier ou un représentant inscrit lorsqu'un investisseur achète des parts des catégories A, B, E, G ou S du Fonds BMG. Le montant maximal de la commission de vente pour les catégories A, B, E et G représentent 5,26 % du montant net investi. La commission de vente n'est négociable que pour les parts des catégories A, B, E et G. À l'heure actuelle, aucune commission de vente n'est facturée pour les parts des autres catégories du Fonds BMG. Un courtier à escompte peut exiger des frais au moment où un investisseur achète des parts de catégorie D.

Pour le premier semestre de 2020, le gestionnaire a versé aux courtiers des commissions de suivi totalisant 350 774 \$ (372 095 \$ en 2019).

6. Reports de pertes fiscales

Au 31 décembre 2019, le Fonds BMG ne disposait d'aucune perte en capital ou autre qu'en capital pouvant servir à réduire le revenu imposable d'exercices ultérieurs.

Aux fins de l'impôt, le Fonds BMG traite généralement les gains réalisés à la disposition de lingots comme des gains en capital, et non comme un revenu, car il compte être un détenteur passif à long terme de lingots et il cède généralement ses placements en lingots uniquement dans le but de satisfaire aux demandes de rachat ou de financer le paiement de charges engagées par le Fonds BMG. L'Agence du revenu du Canada est toutefois d'avis que les gains ou les pertes de fiducies de fonds commun de placement découlant d'opérations sur des marchandises devraient généralement être traités aux fins de l'impôt comme un revenu ordinaire, plutôt que comme un gain en capital, bien que le traitement de chaque cas particulier demeure une question de fait à déterminer compte tenu de l'ensemble des circonstances. L'Agence du revenu du Canada pourrait adopter une telle position à l'égard des opérations du Fonds BMG visant des lingots.

7. Gestion du risque financier

Les instruments financiers du Fonds BMG sont essentiellement constitués de la trésorerie, des souscriptions à recevoir, des placements en lingots, des frais de gestion à payer, des rachats à payer et des crédettes et charges à payer. Les instruments financiers du Fonds BMG sont exposés à divers risques, y compris les risques de marché, de crédit, de liquidité, de taux d'intérêt et de change. Ces risques et les pratiques de gestion de risques utilisées par le Fonds BMG sont décrits ci-dessous.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur des placements en lingots ou les flux de trésorerie futurs liés à ces placements fluctuent en raison des variations des cours ou du calendrier des opérations. Les prix de l'or, de l'argent et du platine sont influencés par divers facteurs, dont la demande, l'offre, les événements internationaux et la conjoncture économique. Le Fonds BMG utilise une stratégie de placement qui consiste à acheter et à détenir des lingots, et à répartir ces achats en proportion égale entre l'or, l'argent et le platine. Comme le Fonds BMG ne loue pas de lingots, les seuls flux de trésorerie futurs proviennent des ventes de lingots. Les ventes de lingots sont nécessaires pour payer les rachats des parts lorsque les réserves en liquidités sont insuffisantes.

Au 30 juin 2020, l'incidence sur l'actif net du Fonds BMG d'une augmentation ou d'une diminution de 5 % du prix des lingots d'or, d'argent et de platine, dans la mesure où toutes les autres variables sont demeurées constantes, serait une augmentation (ou une diminution) de 5 370 082 \$ (5 204 411 \$ au 31 décembre 2019).

Le résultat réel variera en fonction de la quantité de lingots détenue et d'autres facteurs, et la différence pourrait être importante.

Risque de crédit

Au 30 juin 2020, le Fonds BMG n'avait pas de placements dans des titres de créance ou des instruments dérivés. Le Fonds BMG limite son exposition au risque de crédit en plaçant sa trésorerie auprès d'émetteurs dont la qualité de crédit est élevée. Les ventes de lingots, s'il y a lieu, sont effectuées auprès d'une grande banque à charte canadienne (ou une filiale de celle-ci) reconnue dans le domaine du courtage de métaux précieux. Le Fonds BMG peut être exposé à un risque de crédit à l'égard de cette grande banque à charte canadienne (ou de la filiale de celle-ci) du fait d'opérations non réglées.

Risque de liquidité

Le Fonds BMG est exposé aux rachats de parts quotidiens en espèces de parts rachetables. Son objectif est de détenir un montant suffisant de trésorerie pour maintenir sa liquidité. De plus, les lingots sont facilement réalisables et liquides. Par conséquent, le risque de liquidité du Fonds BMG est minime. Tous les passifs sont exigibles à moins d'un an. Les parts rachetables sont rachetables à vue, au gré du porteur. Toutefois, le gestionnaire ne s'attend pas à ce que l'échéance contractuelle soit représentative des sorties de trésorerie réelles, car les porteurs conservent généralement ces instruments pour des périodes plus longues. Les tableaux qui suivent fournissent une analyse des passifs financiers du Fonds BMG en les regroupant selon la durée à courir jusqu'à la date d'échéance contractuelle. Les sommes indiquées dans les tableaux reflètent les flux de trésorerie contractuels non actualisés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

(non auditées)

30 juin 2020

Passifs financiers	À vue	Moins de 3 mois	Total
Frais de gestion à payer	– \$	183 489 \$	183 489 \$
Rachats à payer	–	152 616	152 616
Créditeurs et charges à payer	–	141 002	141 002
Parts rachetables	107 561 415	–	107 561 415

31 décembre 2019

Passifs financiers	À vue	Moins de 3 mois	Total
Frais de gestion à payer	– \$	192 587 \$	192 587 \$
Rachats à payer	–	402 340	402 340
Créditeurs et charges à payer	–	151 561	151 561
Parts rachetables	104 214 706	–	104 214 706

Risque de taux d'intérêt

Au 30 juin 2020 et au 31 décembre 2019, la majorité des actifs et des passifs financiers du Fonds BMG ne portaient pas intérêt. Par conséquent, le Fonds BMG n'est pas directement exposé à un risque important lié aux fluctuations des taux d'intérêt du marché.

Risque de change

Les lingots sont généralement cotés et négociés en dollars américains et, par conséquent, le Fonds BMG est vulnérable au risque de change. Le Fonds BMG ne couvre pas son risque de change.

Le Fonds BMG détient des liquidités en dollars canadiens et en dollars américains afin de payer le rachat de parts et régler les charges d'exploitation. Le gestionnaire surveille le solde de trésorerie du Fonds BMG quotidiennement et il achète des lingots seulement lorsqu'il dispose d'un surplus de liquidités. Normalement, le solde de trésorerie est inférieur à 5 % des actifs du Fonds BMG.

Au 30 juin 2020, 100 % (99,9 % au 31 décembre 2019) de l'actif net du Fonds BMG était exposé au dollar américain. Si le taux de change par rapport au dollar canadien avait augmenté ou diminué de 1 % et que toutes les autres variables étaient demeurées constantes, l'actif net aurait augmenté ou diminué d'environ 1 075 553 \$ (1 041 446 \$ au 31 décembre 2019).

Le résultat réel peut différer de cette analyse de la sensibilité, et la différence pourrait être importante, parce que le prix des lingots tend à présenter une corrélation négative avec le dollar américain.

Risque de change

30 juin 2020

Description	États-Unis \$	Canada \$	Total \$
Trésorerie	159 799	456 676	616 475
Placements en lingots	107 401 638	–	107 401 638
Autres actifs nets	(6 143)	(450 555)	(456 698)
Actif net	107 555 294	6 121	107 561 415
Pourcentage	100,0 %	0,0 %	100,0 %

31 décembre 2019

Description	États-Unis \$	Canada \$	Total \$
Trésorerie	68 001	787 678	855 680
Placements en lingots	104 088 219	–	104 088 218
Autres actifs nets	(11 659)	(700 863)	(729 192)
Actif net	104 144 561	70 145	104 214 706
Pourcentage	99,9 %	0,1 %	100 %

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

(non auditées)

8. Gestion du capital

Les parts rachetables émises et en circulation sont considérées comme constituant le capital du Fonds BMG. Le Fonds BMG n'est pas assujéti à des exigences particulières en matière de capital en ce qui concerne la souscription et le rachat de parts, exception faite de certaines exigences minimales en matière de souscription. Les porteurs de parts ont le droit d'exiger le versement de la valeur liquidative par part du Fonds BMG pour la totalité ou une partie des parts qu'ils détiennent par avis écrit au gestionnaire. L'avis écrit doit être reçu au plus tard à 16 h, heure de l'Est, le jour d'évaluation où les parts doivent être rachetées. Par ailleurs, l'avis doit être irrévocable et la signature doit être attestée par une banque à charte canadienne, une société de fiducie ou un courtier en placement reconnu par le gestionnaire. Les parts sont rachetables moyennant un montant de trésorerie égal à la quote-part correspondante de la valeur liquidative du Fonds BMG.

9. Évaluation de la juste valeur

Les évaluations de la juste valeur ci-dessus sont toutes récurrentes. La valeur comptable de la trésorerie, des souscriptions à recevoir, des crédateurs et charges à payer, des rachats à payer, des frais de gestion à payer et de l'obligation du Fonds BMG au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts avoisine leur juste valeur en raison de leur échéance rapprochée. La juste valeur est classée de niveau 1 lorsque le placement en question est négocié activement et que le cours est disponible. Lorsqu'un instrument classé de niveau 1 cesse ultérieurement d'être négocié activement, il est sorti du niveau 1. Dans ces cas, les instruments sont classés de niveau 2, sauf si l'évaluation de la juste valeur fait intervenir des données d'entrée non observables importantes, auquel cas ils sont classés de niveau 3.

Aucun transfert entre les niveaux n'a eu lieu pendant les semestres clos les 30 juin 2020 et 2019. De plus, aucun placement ni aucune opération n'étaient classés de niveau 3 pendant les semestres clos les 30 juin 2020 et 2019.



B M G M A N A G E M E N T S E R V I C E S I N C .

HEAD OFFICE 280-60 RENFREW DRIVE, MARKHAM, ON L3R 0E1 CANADA
1.888.474.1001 | 905.474.1001 | BMG-GROUP.COM | INFO@BMG-GROUP.COM

The BMG Group of Companies includes the parent company, BMG Group Inc., and its wholly owned subsidiaries, BMG Management Services Inc., BMG Marketing Services Inc., BMG DSC Inc. and Bullion Custodial Services Inc. (collectively, "BMG").

The forward-looking information, opinions, estimates and projections contained herein are solely those of BMG Management Services Inc. ("BMS"), a BMG company, and are subject to change without notice. BMS makes every effort to ensure that the information has been derived from sources believed to be reliable and accurate. However, BMS assumes no responsibility for any losses or damages, whether direct or indirect, that arise out of the use of this information. BMS is the investment manager of BMG BullionFund™, BMG GoldBullionFund™ and BMG Silver BullionFund™ (collectively, "BMG Funds"). The information should not be regarded by recipients as a substitute for the exercise of their own judgment. Commissions, trailing commissions, management fees and expenses may all be associated with an investment in BMG Funds™. Please read the prospectus before investing. BMG BullionFund™, BMG Gold BullionFund™ and BMG Silver BullionFund™ are not guaranteed, their units fluctuate in value and past performance may not be repeated.